66

Cette grille est basée sur le document "périmètre de l'offre socle" rédigé par PRÉSANSE OCCITANIE. Son but est d'harmoniser les pratiques internes, de veiller à offrir le même niveau de service dans le cadre de l'offre socle, de définir précisément les actions de prévention primaire et d'avoir un cadre commun permettant de dimensionner les équipes.



## Temps de référence par action<sup>1</sup>



Fiche d'Entreprise (création ou mise à jour)

7 heures

Aide au DUERP - Évaluation des risques

7 heures

Métrologie de base

14 heures

Étude de poste

7 heures

**Action ergonomique** 

14 heures<sup>2</sup>

**Participation au CSE** 

3,5 heures

Action de sensibilisation (animation, webinaire, escape game, enquête après Accident du Travail...)

10,5 heures



- 1Le temps de déplacement, de rédaction et de présentation sont inclus
- <sup>2</sup> Modifiable selon les besoins de l'entreprise sur demande du médecin du travail



Grille validée par le Conseil d'Administration du 10/12/2024.

